
Nombre de membres

en exercice : 12

Séance du mardi 02 juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre et le deux juillet l'assemblée régulièrement convoqué le 27 juin 2024, s'est réuni sous la présidence de Antoine ARENA.

Présents : 8

Sont présents : Antoine ARENA, Michel BARDET, Christine HAMOT, Jean-Marie MARTIN, Marc GORSKI, Cyrille MEYNIER, Bruno VILLARON, Christian GASSEND

Votants: 11

Représentés : Bénédicte ESMIOL-PAUL, Jean-Louis ROUSSELET, Pierre TEULER

Absents : Kris HEYNDRICKX

Secrétaire de séance: Christine HAMOT

Le quorum est atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h15.

Aucune remarque n'étant faite, le procès-verbal de la séance du 11 juin 2024 est adopté à l'unanimité des membres présents.

Madame Christine HAMOT est nommée secrétaire de séance.

1. PERISCOLAIRE : attribution du marché de confection et de livraison de repas en liaison chaude pour le groupe scolaire Pierre Gassendi. - DE 2024 017

Monsieur le Maire présent le tableau d'analyse des offres établi par la commission chargée de de l'étude des candidatures et propose de prendre la délibération suivante :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le marché en cours de confection et de livraison de repas chaud pour la cantine scolaire s'achève le 5 juillet 2024. Une consultation a donc été lancée en mai dernier et 3 entreprises ont présenté leur candidature.

Ainsi :

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-22 et L 2122-23 ;
- Vu le Code de la commande publique et notamment l'article L2123-1 ;
- Vu la procédure adaptée effectuée ;
- Vu le tableau de classement des offres établi par la commission d'appel d'offres en date du 13 juin 2024 ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide :

- D'attribuer le marché de confection et de livraison de repas en liaison chaude pour le groupe scolaire Pierre Gassendi pour les trois années scolaires à venir (septembre 2024-juillet 2027) à « Chez Marc », impasse des Cyprès, 04310 Peyruis.
- De ne pas augmenter le tarif du repas cantine actuellement en vigueur pour l'année scolaire 2024-2025, à savoir 4.56 € le repas.

Une délibération est prise à 10 voix pour et une abstention.

2. Location du gîte n°2 - 9 ruelle Rompe Cuou - DE 2024 018

La convention de prêt du logement communal étant arrivée à son terme, Monsieur le Maire propose d'établir un bail de location à la famille Nemri. Il précise que l'association Solidarités Interculturelles 04 se porte caution solidaire.

Vu le Code général des collectivités territoriales

Considérant la demande de Monsieur et Madame NEMRI pour la location du logement communal "GITE N° 2" situé au rez-de chaussée - 9 ruelle Rompe Cuou à Champtercier à compter du 3 juillet 2024.

Le conseil municipal décide :

- Un contrat de bail d'habitation est établi entre la commune et Monsieur et Madame NEMRI pour la location du logement communal GITE N° 2 - 9 ruelle Rompe Cuou à Champtercier.
- Le bail est consenti et accepté pour une durée de 6 ans à compter du 3 juillet, moyennant un loyer de 330 € par mois (dont 10 € de provision pour charges ordures ménagères inclus) et la quote-part des charges lui incombant.

Le prix du loyer sera révisé annuellement en fonction de l'indice de référence des loyers.

Le Maire et le comptable assignataire sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision.

Une délibération est prise à l'unanimité.

3. Questions diverses :

- Monsieur le Maire indique qu'une consultation a été lancée pour le choix d'un coordinateur SPS dans le cadre des futurs travaux d'enfouissement des réseaux secs et humides dans le centre ancien. La candidature de Monsieur Jean-Luc Brachet a été retenue.
- Monsieur Jean-Marie Martin indique qu'un nouveau site internet pour la commune est en cours de réalisation. Pour cela la mairie a fait appel aux services de Monsieur Quentin Garcia, informaticien.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h.

Au cours de ce conseil ont été adoptées les délibérations DE_2024_017 à DE_2024_018.

La secrétaire de séance
Christine HAMOT



Le Maire
Antoine ARENA

